1828 carta patente

Nous les Bourgmestres et Conseil d'Etat de Zurich, Directoire actuel de la Confédération Suisse

Faisons savoir par les présentes :

La Diète du Corps Helvétique appréciant l'importance des relations d'amitié et de commerce, que la Suisse désire de soutenir avec l'Empire du Brésil, au sujet desquelles Sa Majesté l'Empereur a bien voulu manifester de son côté les dispositions les plus favorables, - convaincue en particulier de l'avantage qui pourrait résulter pour les citoyens et les négocians Suisses de la présence d'un Consul de leur nation à Rio de Janeiro, Capitale de l'Empire, a decrété dans sa session du 29 Juillet 1828, l'établissement de ce Consulat, et désigné la personne qu'elle juge digne d'en exercer les fonctions. En conséquence de la résolution susdite de la Diète fédérale, Nous nommons Consul Suisse à la résidence de Rio de Janeiro le Sieur Auguste Favel, négociant, originaire du Canton de Vaud. En donnant par les présentes au Sieur Auguste Favel charge et pouvoir de protéger, selon les lois de l'Empire et les usages en vigueur entre nations commerçantes, les personnes, les intérêts et les propriétés des Suisses établis dans la Ville et Province de Rio de Janeiro, ou qui s'y trouvent soit en voyage soit en séjour, ou qui font des affaires de commerce avec ces mêmes pays, - Nous prions les autorités établies par Sa Majesté l'Empereur dans la Capitale et la Province, Gouverneurs, Magistrats, Juges et Officiers tant civils que militaires de vouloir reconnaître le dit Sieur Auguste Favel en qualité de Consul Suisse, de le faire jouir des droits et avantages attachés aux emplois consulaires, et d'avoir égard aux demandes et recommandations, qu'il serait dans le cas de leur adresser en vertu de ses fonctions.

En foi de quoi les présentes ont été signées par nous Bourgmestre

en charge, Président de la Diète et du Directoire fédéral, contresignées par le Chancelier et scellées du sceau de la Confédération, à Berne, le vingtième du mois d'Octobre de l'an de grâce Mille huit cent vingt huit.

Le Bourgmestre en charge du Canton de Zurich, Président de la Diète Suisse et du Directoire fédéral:

Reinhard

Le Chancelier de la Confédération:

Mousson